

MANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

nérales :

- Le因果 réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-661962

125799

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13.286 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENNOUNA ASSMAA

Date de naissance : 26/05/1991

Adresse : 67, Rue Zahraoui Abou Kacem, Résidence
Anane Pasteur, imm B, étg 2, App 22

Tél. : 07 00 14 34 09

Total des frais engagés :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Fatima Zahra KHARBACHI
Hépatologue et Proctologue
7, Avenue Abdelloumene et
Rue Rachidi imm. 3 Etg. 2 Casa
Tél: 06 29 28 88 55

Date de consultation : 13/06/2022

Non et prénom du malade : BENNOUNA ASSMAA

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Diabète de transit

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent de la Mutuelle.



Age : /

Enfant : /

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/06/22	CS	30.000	INP : NPE-0912020	Dr. Fatima Zahra KILARZACHY Spécialiste Gastro-entérologue et accouplement et Anesthésie et Réanimation et Abdome et Casa

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Jan/2022 BELNABIS - S. Dr. en Pharmacie 22, Rue Lamennais France Ville H Tél et Fax : 00 00 00 - Casablanca	13/06/2022	357.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

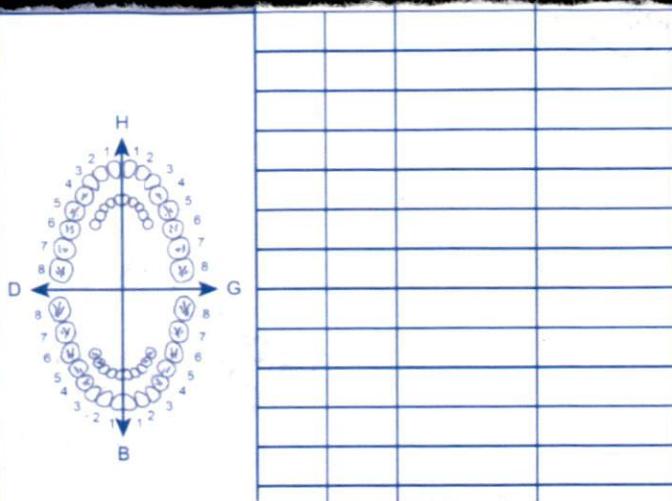
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

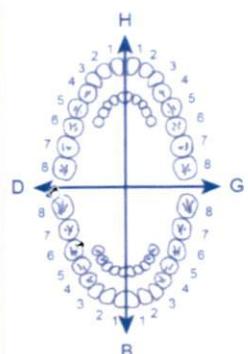
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT

MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel. Therapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

- Lauréate de la faculté de médecine Hassan II - Casablanca
- Ancien médecin au CHU Ibn Rochd - Casablanca
- Ancien médecin en Unité de Proctologie de l'Hôpital Saint Joseph - Paris
- Diplômée en proctologie - Rennes
- Diplômée en pathologie fonctionnelle digestive - Lyon
- Diplômée en maladie inflammatoire chronique de l'intestin - Lille

ORDONNANCE

Casablanca le, 13/06/2022

Mme BENNOOUNA ASSMAA

100.00

- 1) Enterogermina 4 milliards
1 flacon par jour pendant 10 jours

40.40

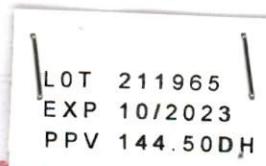
- 2) Meteospamsyl capsule molle
1 capsule * 3 par jour pendant 10 jours

72.80

- 3) Antimetil
1 cp * 3 par jour pendant 10 jours

144,50

- 4) Zoegas 20 mg
1 gélule * 2 par jour pendant 1
vant les repas)



TILMAN S.A. • Z.I. Sud 15 •
B-5377 Ballonville
• www.tilman.be

A consommer de préférence avant fin :

07/2025
21601

72,80 DH

357.70

pharmacie Jawhara
BELMASSIB - S.

Dr. en pharmacie
23, Rue Laennec France Ville

41 de Fax : 05 20 88 88 55 - Casablanca

05 20 88 88 55 - Casablanca

Enterogermina 4 milliards

Susp b 10 n 5 ml

P.P.V. 100,00 DH

6 118001 082216

7, Angle 25. Abdelmoumen et
Rue Rachati Imm. 3 Et. 2 - Casa

Tel : 05 20 88 88 55

Capital Office : Angle Bd Abdelmoumen et Rue Rachati, Imm. N 3, 2^{me} étage bureau N 50 - Casablanca